



Objectifs et principes de fonctionnement de la Commission Technique

a. Composition de la Commission Technique (CT)

La commission technique seconde le Comité en ce qui concerne l'aspect technique du club. Conformément aux statuts du Blonay Basket, elle se compose d'au moins 3 membres nommés par le Comité parmi les entraîneurs ou d'autres personnes justifiant d'une forte implication dans le club. La CT a un répondant au sein du Comité, que celui-ci désigne parmi ses membres.

b. Rôle et objectifs de la CT

Le rôle de la CT est de :

- définir un concept global de formation du Club, qui tienne compte des ressources disponibles, et en définir le plan d'application détaillé, à l'échelle de la saison en cours et sur une perspective de plusieurs années; faire valider ce concept et son plan d'application par le Comité et en piloter le suivi et l'application ;
- assurer que les ressources sportives du Club (matériel, espaces de jeu et ressources humaines) soient utilisées de manière optimale pour favoriser le développement sportif de tous les membres du Club ;
- étudier et décider des cas de sur-classement, sachant que ceux-ci sont exceptionnels ;
- être à l'écoute et recueillir les informations nécessaires au bon fonctionnement de la CT;
- à la demande des entraîneurs, les seconder et les aider dans l'atteinte de leurs objectifs ;
- jouer le rôle de répondant des entraîneurs, des joueurs et des parents afin d'aider à prévenir ou résoudre les situations conflictuelles ;

c. Rôle du Comité

Le Comité doit intervenir lorsque que cela lui est demandé par la CT, que ce soit pour trancher sur un point litigieux, pour intervenir dans une médiation, pour transmettre ou recueillir des informations à l'interne ou à l'externe du Club, ou pour entreprendre des démarches nécessaires à la bonne marche des activités de la CT.

Le Comité doit aussi fournir le soutien administratif et financier nécessaire à l'accomplissement des tâches de la CT.

d. Prises de décision :

Les décisions se prennent toujours à la majorité des membres de la CT et sont motivées sur demande du Comité. Le comité tranche en dernier recours dans le cas où le consensus est impossible entre les parties concernées.

Le CT transmet par e-mail un bref PV aux membres du comité lorsque des décisions sont prises. Sans réaction du comité dans les 72 heures, les décisions sont considérées comme acceptées et peuvent être communiquées par la CT aux parties concernées.

Les adresses email à utiliser pour toute communication générale, qui sont redirigées automatiquement à tous les membres concernés, sont :

comite@blonaybasket.ch - ct@blonaybasket.ch - entraîneurs@blonaybasket.ch